

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 138 / 21 mars 2013



ÉVALUATION : NE PAS ACCEPTER L'INACCEPTABLE !

Les premières remontées confirment nos craintes. Le changement n'est pas que technique, c'est toute une nouvelle philosophie qui se met en place, plus ou moins ouvertement selon les services.

La disparition de la note, l'introduction d'un tableau synoptique dans la filière fiscale, sa réduction de format dans la filière gestion publique, la répartition différente des bonifications, l'introduction d'un recours hiérarchique obligatoire préalable à un appel en CAP, tout cela aide à faire table rase du passé professionnel quand il est en faveur de l'agent.

Auparavant, on expliquait aux 50% de collègues qui n'obtenaient rien qu'ils étaient néanmoins de bons agents.

La règle, la normale cette année, c'est une accélération de carrière d'un mois puisque cela concerne la moitié de l'effectif.

Disons-le franchement, ne rien obtenir, dans la nouvelle configuration, c'est clairement être désigné comme insuffisant.

Et pour le justifier, ça flingue allègrement dans certains services. Tel agent noté l'an dernier à la note pivot avec des appréciations correctes se voit classé cette année 3 fois moyen et un fois bon dans son tableau synoptique, avec malgré tout une mention d'encouragement !

De qui se moque-t-on ?

Même en cas d'avancement accéléré d'un mois, il faut être vigilant sur les appréciations. La satisfaction de cette bonification peut faire oublier le caractère scélérat de certaines, ou le recul par rapport aux précédentes. Dans la perspective de l'inscription sur une liste d'aptitude, ce n'est pas neutre.

Alors, un conseil : réagir et ne pas rester seul-e. Contactez le plus tôt possible un élu ou militant de la CGT pour engager le recours hiérarchique et l'appel en CAP.
Et attention aux délais. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont été réduits...

LES PERROQUETS

Ça part fort sur la question des retraites. Voilà que sévit une épidémie de psittacisme : on va vous le répéter jusqu'à la nausée, il n'y aurait pas d'alternative au recul de l'âge de départ ni à l'allongement de la durée de cotisation.



Que toutes les réformes précédentes n'aient fait que cela sans assurer, ni la pérennité du système, ni le niveau des retraites, n'entame pas l'ardeur de ceux qui ne veulent surtout pas aborder la question de la répartition de la richesse créée par l'activité de l'ensemble des salariés-es.

Le constat est à faire aussi dans d'autres domaines.

Si l'on pense qu'en effet, il n'y a pas d'alternative

au capitalisme financier, alors on se soumet aux politiques d'austérité, on courbe l'échine devant les prétentions du Medef, et on monte en épingle quelques hypothétiques « concessions » ou « avancées » de surface que celui-ci a bien voulu concéder.

Il n'est pas anodin que les commentateurs dans leur majorité omettent la première partie de l'intitulé de l'accord national

interprofessionnel (ANI) du 11 janvier signé entre le Medef et la CFDT : « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises ». Ensuite seulement on y adjoint « la sécurisation du travail ».

Comme dans un médicament, il y a le principe actif...et l'adjuvant. Cet accord ouvre en grand des brèches dans le code du travail, cause de bien des malaises au Medef...

Qui peut penser un instant que son équivalent dans la fonction publique, notre statut, ne sera pas à terme dans le collimateur ?

ARTITRAIRE, NUISIBLE, INACCEPTABLE

Chacun-e a pu le constater : la CGT (tout comme FO) a une lecture diamétralement opposée à celle de la CFDT sur l'accord national interprofessionnel du 11 janvier.

Pas facile de se faire une opinion ? Et si l'expérience et l'expertise de terrain nous y aidaient ?

Dans une récente lettre ouverte au gouvernement et aux parlementaires, l'Observatoire du stress (association créée en 2007 par des syndicats de France Télécom et élargie depuis à d'autres entreprises), met en garde contre le projet de loi transposant l'accord qui sera examiné à l'Assemblée Nationale.

La première critique porte sur « l'absence de limite à la mobilité géographique des salariés ». Le texte ne « fixe plus de borne à la mobilité, ne protège plus les travailleurs les plus précaires contre des mobilités qu'ils n'ont pas les moyens de suivre ».

Quant à la mobilité dite « volontaire et sécurisée » dans une autre entreprise, c'est une mesure « qui a été mise en place à France Télécom pendant plusieurs années pour pousser les seniors hors de l'entreprise ». « Les salariés ont été humiliés et harcelés jusqu'à accepter cette mobilité sous n'importe quel prétexte » et leur retour s'est fait « dans une situation bien pire qu'au départ, la mise au placard étant la plus douce des issues qui leur soit imposée ».

Venons-en au temps partiel. L'observatoire dénonce « l'imprévisibilité du planning professionnel maintenue par ce projet de loi a des conséquences dramatiques sur l'équilibre des temps de vie des travailleurs à temps partiel ».

L'accord laisse en effet à l'entreprise la possibilité de modifier les horaires de travail à huit reprises dans l'année...

Faudrait voir à ne pas confondre dirigeants du patronat et bisounours. A suivre...

Y A PLUS D'SOUS !

Voilà résumé en une phrase le point « budget » du CTL de la DRFIP de ce mardi 19 mars.

Le budget 2012 a été bouclé au prix de mesures d'économie drastiques.

Celui de 2013 inspirent les plus grandes craintes : grand coup de rabot sur tous les postes (fournitures de bureau, informatique, documentation, affranchissement, mais aussi frais de déplacement etc...).

Y a plus d'sous...sauf pour un crédit d'impôt « compétitivité » à 20 milliards pour les patrons.

Autres points à l'ordre du jour : le plan local de formation, le contrôle déontologique des agents, le bilan du CHSCT, et des questions diverses, dont la situation immobilière à Saint-Nazaire et Lotz-Cossé.

Compte-rendu détaillé prochainement



Sur vos tablettes : l'assemblée générale de la section CGT Finances Publiques 44 aura lieu le 16 avril à Nantes.